

Le Passeport Loisirs Magnycois (PALM)

Votre enfant veut faire du sport, de la musique, apprendre une langue étrangère... ? Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un financement pour la pratique dans une association, d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs sous conditions de ressources pour les familles Magnycoises ayant des enfants scolarisés de la maternelle à la 1ère année de lycée (CAP, secondes professionnelles, générales et technologiques).



Attention lors de l'utilisation du PALM, vous devez **obligatoirement** utiliser le Pass'Sport (avec les associations sportives) lorsque vous en êtes bénéficiaire (voir encadré suivant) et/ou le Pass+ pour les collégiens et lycéens à hauteur de 70€ pour le PASS SPORT et 60€ pour le Pass + : toutes les aides du CCAS sont facultatives et sont là pour « compléter » les aides et les dispositifs de droit commun (Etat, CAF, etc.).

Votre quotient familial annuel est **inférieur à 6 000 €**

→ Vous ne paierez que **15 €** par an.

Votre quotient familial annuel est **supérieur à 6 000 € et inférieur à 8 000 €**

→ vous ne paierez que **30 €** par an.

Votre quotient familial annuel est **supérieur à 8000 € et inférieur à 10 500 €**

→ vous ne paierez que **40 €** par an.

Comment calculer votre quotient familial ?

- **Quelles associations ?**
- **Quelles activités ?**

En fournissant votre ou vos avis d'imposition ainsi que votre numéro d'allocataire CAF lors de votre inscription, le CCAS et le Centre social peuvent vous aider, vous accompagner et répondre à toutes vos questions.

Infos pratiques

- **le Pass'sport**

Le Pass'Sport est attribué par l'Etat. Il s'agit d'une aide de **70 euros** à l'inscription dans un club affilié à une fédération sportive.

Le Pass'Sport évolue en 2025. Il sera ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Etudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

Pour augmenter l'effet incitatif de cette aide, son montant passe de 50 à 70 euros.

Si vous êtes éligible, vous recevrez un mail avec un code et un identifiant. Aucune démarche de votre part ne sera nécessaire pour y prétendre sauf si vous perdez ce mail.

Les jeunes éligibles sont invités à consulter la plateforme du mouvement sportif <https://monclubpresdechezmoi.com/> pour trouver un club.

- **Le Pass +**

Les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine proposent une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture de 80 euros allant jusqu'à 100 € pour les boursiers. Elle s'adresse à tous les jeunes scolarisés et / ou domiciliés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine, de la 6e à la majorité. Les jeunes de 11 à 18 ans accueillis dans des établissements spécialisés des deux départements sont également concernés.

Il est organisé de base en 60€ pour le sports et 20€ pour les activités culturelles, **MAIS vous pouvez le modifier en inversant les sommes. (soit 60€ pour les activités Culturelles, 20€ pour les activités sports).**

Pour bénéficier du pass +, il vous suffit de créer votre compte en ligne sur le site <https://www.passplus.fr> . Ensuite, vous recevrez la carte de votre enfant pour profiter des services Pass+

Faites valoir votre pass'sport et le pass +, lors de l'inscription au sein de l'association sportive ou culturelle, si vous pouvez y prétendre !

BON À SAVOIR

Les informations recueillies pour le PALM sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CCAS de Magny-les-Hameaux pour établir un bilan de dispositif PASseport Loisirs Magnycois. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

- Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CCAS et Service Vie Associative.
- Les données sont conservées pendant 2 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contact

Contactez le :

- **CCAS : ccas@magny-les-hameaux.fr ou au 01 39 44 71 18**
- **Centre social Albert Schweitzer : centre.social@magny-les-hameaux.fr ou au 01 30 52 22 00**